

BARÈME D'HONORAIRES DE TRANSACTIONS

(APPLICABLES AU 01/06/2025)

HONORAIRES DE CONSEIL *	1.5% de la valeur du bien (minimum de 3000€)
De 0€ à 90.000€	FORFAIT 9.000€
De 90.000€ à 100.000€	10%
De 100.001€ à 125.000€	9.5%
De 125.001€ à 150.000€	9%
De 150.001€ à 200.000€	8.5%
De 200.001€ à 250.000€	8%
De 250.001€ à 300.000€	7.5%
De 300.001€ à 350.000€	7%
De 350.001€ à 400.000€	6.5%
De 400.001€ à 450.000€	6%
De 450.001€ à 500.000€	5.5%
Plus de 500.000€	5%

NOS HONORAIRES DE TRANSACTION SONT À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR (SAUF CONVENTION PARTICULIÈRE). CES HONORAIRES SONT ÉLIGIBLES LE JOUR DE LA SIGNATURE DE L'ACTE AUTHENTIQUE CHEZ LE NOTAIRE. ILS SONT EXPRIMÉS TVA INCLUSE. ILS NE DÉPASSERONT PAS LES VALEURS EXPRIMÉES AU PRÉSENT BARÈME.

***HONORAIRES DE CONSEIL:** ACCOMPAGNEMENT D'UN VENDEUR (AVEC MANDAT) SUR LES ASPECTS JURIDIQUES ET FINANCIERS DU CONTRAT, AIDE À LA RÉDACTION DU COMPROMIS CHEZ LE NOTAIRE, SUIVI JUSQU'À L'ACTE AUTHENTIQUE

VIAGICI IMMOBILIER

Siège social: 22 rue Bernadotte - 64000 PAU
Téléphone: 06.08.75.94.24 | Email: contact@viagici.fr
Site internet: www.viagici.fr | SARL ROUCHOU EXPERT CONSEIL au capital de 1000€
Immatriculé au RCS de Pau N° 941 592 099
Garantie financière GALIAN 89 rue de la Boétie, 75008 PARIS
Carte professionnelle Transaction N° CPI 6402 2025 000 000 006 - CCI PAU BEARN
Notre agence ne détient aucun fonds pour le compte de ses clients